

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# Les propriétaires forestiers privés peuvent déposer leurs projets de « Forêt résiliente » dès aujourd'hui

La Ministre Céline Tellier, en charge de l'Environnement et de la Forêt, annonçait récemment le lancement du projet pilote « Forêt résiliente ». Pour rappel, l'objectif de ce projet est d'encourager les propriétaires de forêts à régénérer la forêt de façon plus résiliente et adaptée aux changements climatiques. Dès aujourd'hui, et jusqu'au 30 juin, les propriétaires privés peuvent soumettre leurs projets. Le dernier rapport de l'administration montre d'ailleurs qu'il est urgent d'agir.

L'année 2020 fut une année bien difficile à de nombreux égards et nos forêts wallonnes n'ont guère été épargnées. Selon le rapport annuel de la Direction du Milieu forestier (DMF) du Département de l'Etude du milieu naturel et agricole (DEMNA) du SPW, seules **3 essences** disposent d'un état sanitaire jugé « **bon** » (charme, châtaignier, chêne), **7 essences** sont dans un état sanitaire « **moyen** » (douglas, mélèzes, pins, sapins, érable, frêne, hêtre) et **1 essence** est dans un état sanitaire jugé « **médiocre** » (épicéa).

Dans ce contexte de sécheresses successives et d'affaiblissement de nombreuses essences, l'appel à projets « Forêt résiliente » apporte une solution : encourager les propriétaires forestiers dont les forêts ont été touchées par les crises sanitaires par le biais d'un **soutien à la régénération**.

### Formulaire en ligne

Comme annoncé précédemment, **trois tranches financières seront accessibles** (de 2.000, 2.500 et 3.000 euros par hectare). Les propriétaires qui souhaitent en bénéficier peuvent prendre connaissance des conditions d'éligibilité sur le site dédié [www.foretresiliente.be](http://www.foretresiliente.be) et y remplir un formulaire de demande. Ces formulaires seront réceptionnés par l'Office économique wallon du bois, chargé de la gestion du projet, **jusqu'au 30 juin 2021 au plus tard**.

La **fonction économique** liée à la production de bois de qualité reste une préoccupation essentielle de ce projet afin de satisfaire les besoins croissants de la société pour ce matériau écologique renouvelable et qui joue un rôle important dans la captation du CO<sub>2</sub> et la régulation du climat.

### Possibilité d'encadrement pour les propriétaires

Un encadrement est prévu afin d'aider les propriétaires forestiers privés dans la préparation et la réalisation de leur projet. L'objectif est d'encourager le propriétaire à réfléchir au meilleur projet de régénération sur sa propriété, avec l'aide d'un expert forestier ou de la Cellule d'appui à la petite forêt privée (OEWB) et au regard des objectifs définis dans l'appel à projets.

### Webinaires thématiques

Afin de lever les freins que pourraient rencontrer les propriétaires forestiers dans la rédaction de leur dossier et la conception de leur projet, une série de webinaires est programmée tout au long du mois de mai :

- Présentation du régime d'aide et comment introduire mon dossier de candidature.
- Besoin d'aide pour déposer mon dossier.

- fichierecologique.be : un outil indispensable pour préparer mon dossier.
- maproprieteforestiere.be : un outil d'aide à la gestion.
- Quelles plantations pour une forêt plus résiliente ? Limites et potentialités.
- La régénération naturelle, un capital à diversifier.
- Équilibre faune/flore : comment évaluer la pression locale du gibier ?

Les informations relatives à chaque séance ainsi que tous les détails de l'appel à projets avec les différents soutiens proposés, les critères d'éligibilité et de sélection, se trouvent sur le site [www.foretresiliente.be](http://www.foretresiliente.be).

Pour la Ministre de l'Environnement et de la Forêt, Céline Tellier : “ *Il est urgent de pouvoir changer les modèles de gestion de nos forêts qui ne sont plus adaptés aux conditions climatiques actuelles, et qui le seront de moins en moins à l'avenir. Grâce à ce projet “Forêt résiliente”, les propriétaires de forêts vont pouvoir bénéficier d'un accompagnement dans le processus de transformation de leur gestion afin de disposer de forêts plus résilientes pour les années et générations futures. C'est fondamental pour la survie économique et écologique de la forêt wallonne* ”.

**CONTACTS PRESSE :**

**Nathalie Guilmin | Porte-parole de Céline TELLIER**

0499/20 70 16 – [nathalie.guilmin@gov.wallonie.be](mailto:nathalie.guilmin@gov.wallonie.be)